



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/203/SR.1  
11 janvier 2019

## **Compte rendu du Conseil directeur**

**203<sup>ème</sup> session**

**15 et 18 octobre 2018**

**Genève (*Centre international de Conférences de Genève*)**

## Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/203/A.1.rev et A.2) .....	4
2. Approbation du compte rendu de la 202 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/202/SR.1) ..	4
3. Propositions pour l'élection du Président de la 139 <sup>ème</sup> Assemblée .....	4
4. Situation financière de l'UIP (CL/203/4-R.1) .....	4
5. Projet de budget consolidé 2019 (CL/203/5-P.1) .....	4
6. Rapport de la Présidente	
a) Sur ses activités depuis la 202 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/203/6a)-R.1) ..	6
b) Sur les activités du Comité exécutif .....	6
7. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 202 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/203/7-R.1) .....	7
8. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation à l'UIP et de statut d'observateur .....	7
b) Situation de certains parlements .....	7
9. Rapports des Membres sur les activités menées en lien avec l'UIP (CL/203/9-R.1) .....	11
10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) 12 <sup>ème</sup> Sommet des Présidentes de parlement (CL/203/10a)-R.1) .....	11
b) Séminaire régional sur le thème <i>Coopération parlementaire en faveur du développement durable, combattre la pauvreté et promouvoir les services de santé</i> (CL/203/10b)-R.1) .....	12
c) Séance d'information technique sur <i>Le rôle des parlementaires pour réaliser les objectifs indissociables de couverture sanitaire universelle et de sécurité sanitaire mondiale</i> (CL/203/10c)-R.1) .....	12
d) Troisième Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la mise en œuvre des ODD : <i>Promouvoir la coopération parlementaire régionale en faveur d'une croissance économique durable, équitable et écologique</i> (CL/203/10d)-R.1) .....	12
e) Événements parlementaires à l'occasion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2018 (CL/203/10e)-R.1) .....	12
f) Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable : <i>La mise en œuvre des ODD par la coopération parlementaire Sud-Sud</i> (CL/203/10f)-R.1) .....	12
g) Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable et l'égalité des sexes pour les Parlements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (CL/203/10g)-R.1) .....	12
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Forum des femmes parlementaires (CL/203/11a)-R.1) .....	13
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/203/11b)-R.1 et R.2) .....	13,18
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/203/11c)-R.1 et P.1 à P.4) .....	21
d) Comité chargé de promouvoir le droit international humanitaire (CL/203/11d)-P.1 à P.4) .....	21
e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/203/11e)-R.1) .....	22
f) Groupe consultatif sur la santé (CL/203/11f)-R.1) .....	22
g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre	
h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/203/11h)-R.1) .....	22
i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/203/11i)-R.1) .....	23
12. 140 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP .....	24

	<u>Page(s)</u>
13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/203/13-P.1) .....	
a) Réunions statutaires .....	25
b) Réunions spécialisées et autres événements .....	25
14. Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2019 (CL/203/14-P.1) .....	25
15. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP (CL/203/15-P.1) .....	26
16. Elections au Comité exécutif (CL/203/16-P.1 à P.3) .....	26
17. Divers .....	26

# Première séance

Lundi 15 octobre 2018

*La séance est ouverte à 9 h 20 sous la conduite de la Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), Mme G. Cuevas Barron (Mexique).*

## Point 1 de l'ordre du jour

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (CL/203/A.1.rev)

**L'ordre du jour provisoire révisé (CL/203/A.1.rev) est adopté.**

## Point 2 de l'ordre du jour

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 202<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR** (CL/202/SR.1)

**Le compte rendu de la 202<sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/202/SR.1) est approuvé.**

## Point 3 de l'ordre du jour

### **PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA 139<sup>ème</sup> ASSEMBLEE**

**La Présidente**, rappelant la pratique établie, qui veut que le Président ou la Présidente de l'UIP préside les Assemblées de l'UIP se tenant à Genève, où il n'y a pas de parlement hôte, dit qu'en l'absence de tout commentaire ou objection, elle considérera que le Conseil souhaite la voir présider la 139<sup>ème</sup> Assemblée.

**Il en est ainsi décidé.**

## Point 4 de l'ordre du jour

### **SITUATION FINANCIERE DE L'UIP** (CL/203/4-R.1)

**Mme Lorber-Willis, Directrice de la Division des Services administratifs**, présente le rapport sur la situation de l'UIP au 30 juin 2018 (CL/203/4-R.1) et les informations qu'il contient, notamment en ce qui concerne les recettes, les dépenses, les entrées, les arriérés de contributions et la trésorerie.

Répondant aux questions de **M. A. Jasem Ahmad (Emirats arabes unis)**, elle dit que les parlements des petits Etats insulaires en développement continuent de bénéficier de l'assistance financière de l'UIP à travers son Fonds de solidarité parlementaire sur demande et qu'avec l'aide des groupes géopolitiques, l'UIP s'emploie à réduire le montant des arriérés de contributions, efforts qui commencent à porter leurs fruits puisque certaines sommes ont déjà été reçues et d'autres sont attendues dans les prochains jours. Les estimations de dépenses pour les activités futures sont exposées dans le projet de budget consolidé 2019 (CL/203/5-P.1).

## Point 5 de l'ordre du jour

### **PROJET DE BUDGET CONSOLIDE 2019** (CL/203/5-P.1)

**M. R. del Picchia (France)**, Président du Sous-Comité des finances, présente le projet de budget consolidé 2019 (CL/203/5-P.1), qui a été établi comme de coutume avec l'aide du Sous-Comité des finances. Rappelant le plafond actuel des contributions mises en recouvrement, il indique qu'en 2019, toute dépense additionnelle imprévue liée à la tenue des 140<sup>ème</sup> et 141<sup>ème</sup> Assemblées et des deux réunions préparatoires de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement sera financée par des ressources du fonds de roulement. Certaines activités faisant partie de la vision

de la Présidente seront financées par le budget ordinaire. Diverses autres activités énoncées dans la vision de la Présidente pour l'UIP nécessiteront des ressources extrabudgétaires. Le Comité exécutif a approuvé à l'unanimité le projet de budget consolidé et a recommandé au Conseil de l'adopter.

**Le Secrétaire général** précise que les contributions volontaires devraient s'établir à environ 25 pour cent du budget consolidé total pour 2019 et présente les informations relatives aux subventions et aux accords de financement décrits à la section 2.3 du document à l'examen. Il encourage tous les Membres à suivre l'exemple de l'Assemblée nationale de la République de Corée, qui détache des fonctionnaires expérimentés auprès du Secrétariat de l'UIP pour des périodes de deux ans et contribue ainsi à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP.

**M. D. Pacheco (Portugal)** s'enquiert du financement du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, faisant observer que le projet de termes de référence du Groupe n'a pas encore été présenté au Conseil pour examen et adoption.

**Le Secrétaire général** dit que le Comité exécutif devrait mettre la dernière main au projet de termes de référence à sa prochaine réunion, pour le présenter au Conseil à sa séance suivante. Il explique que les activités de lutte contre le terrorisme seront financées en 2019 en tant qu'activités essentielles de l'UIP et qu'aucune provision n'est donc prévue pour le fonctionnement du Groupe consultatif.

**La Présidente** rappelle à ce propos qu'à la 138<sup>ème</sup> Assemblée, il a été décidé que le Groupe consultatif pourrait poursuivre ses activités jusqu'à ce que le Conseil en adopte les termes de référence à la présente Assemblée, après examen par le Comité exécutif.

**Le Secrétaire général**, répondant à une demande d'éclaircissements de **M. N. Anzour (République arabe syrienne)** et à un commentaire de **M. A. Najafi Khoshrandi (République islamique d'Iran)**, dit que l'UIP ne saurait être soumise à aucune pression ou influence politique concernant l'utilisation des contributions volontaires, celle-ci répondant à des règles strictes fixées par le Conseil directeur et énoncées dans les accords de financement conclus avec les donateurs. En substance, ces contributions peuvent seulement servir à financer des activités conformes aux valeurs et aux principes de l'UIP, qui est pour sa part tenue de rendre des comptes à ses Membres et est d'ailleurs disposée à partager avec eux toute information pertinente, y compris les règles susmentionnées.

**Mme R. Kavakci Kan (Turquie)** s'enquiert des mesures prises pour régler la question des arriérés de contributions.

**Mme A. Albasti (Emirats arabes unis)** et **Mme V.L. Martins (Timor-Leste)** demandent des précisions sur la provenance des contributions volontaires au Programme de partenariat entre hommes et femmes.

**Mme M. Osman Gesour (Soudan)** demande pourquoi les parlements de toutes les régions ne bénéficient pas d'activités de renforcement des capacités et quelles conditions doivent être remplies pour qu'une telle assistance soit offerte.

Répondant à ces questions, **le Secrétaire général** dit que des fonds sont parvenus dernièrement à l'UIP au titre des arriérés de contributions et que la situation est donc moins préoccupante qu'il y paraît. Le Comité exécutif suit toutefois la situation de près, en particulier celle des Membres qui ont des arriérés de longue date, souvent pour des raisons politiques et économiques échappant à leur contrôle. Il maintient le dialogue avec les Membres concernés pour qu'ils régularisent leur situation, le cas échéant en échelonnant les versements. Lorsque le montant des arriérés est supérieur à la contribution due par le Membre pour les deux années écoulées, la situation relève de l'Article 5.2 des Statuts, qui énonce la perte de certains droits, tandis qu'un retard de trois ans se traduit par la suspension prévue à l'Article 5.3.

Quant aux contributions volontaires au Programme de partenariat entre hommes et femmes, des discussions sont en cours pour que le soutien apporté par le Gouvernement canadien se poursuive au-delà de 2018 et que l'*Irish Aid* reprenne l'aide qu'il versait. Il convient par ailleurs de souligner que toutes les activités inscrites au budget comportent une composante relative à l'égalité des sexes. L'UIP s'emploie activement à promouvoir la représentation des femmes au parlement et à les aider à mieux s'acquitter de leurs fonctions une fois qu'elles ont été élues grâce à des programmes de renforcement des capacités. L'assistance apportée dans ce domaine comme dans d'autres répond à des besoins recensés par le parlement demandeur, indépendamment de la région du monde dans laquelle il se trouve. Il n'existe aucun traitement de faveur.

**La Présidente** dit que, en l'absence de tout commentaire ou objection, elle considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de budget consolidé 2019.

**Il en est ainsi décidé.**

**La Présidente** exprime sa gratitude à M. del Picchia, dont le mandat va bientôt prendre fin, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la tête du Sous-Comité des finances.

#### Point 6 de l'ordre du jour

### **RAPPORT DE LA PRESIDENTE**

#### **a) Sur ses activités depuis la 202<sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/203/6a)-R.1)**

**La Présidente** passe en revue, en illustrant son propos par des diapositives, les activités qu'elle a menées depuis la précédente session du Conseil directeur, décrites en détail dans son rapport sur le sujet (CL/203/6a)-R.1). Constamment guidée par les engagements qu'elle a pris envers les Membres de l'Union interparlementaire, elle encourage vivement ces derniers à participer plus activement aux travaux de l'UIP, dans l'intérêt commun de l'humanité et pour un monde meilleur.

#### **b) Sur les activités du Comité exécutif**

**La Présidente** dit que la plupart des sujets que le Comité exécutif a examinés pendant les deux journées d'intenses et fructueux débats qu'il a tenus à Genève seront abordés au titre des points correspondants de l'ordre du jour. Elle rappelle que, lorsque la 138<sup>ème</sup> Assemblée s'est conclue, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme n'avait pas fini d'examiner tous les points inscrits à son ordre du jour. A ce propos, elle attire l'attention sur l'avis juridique annexé au document EX/280/5a)-Inf.1 (disponible sur le site web de l'UIP), qui a été commandé par l'UIP à la demande des délégations opposées à l'inscription à l'ordre du jour d'une réunion-débat sur *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)*. Il sera procédé à un vote en plénière sur la question de savoir si l'Assemblée est habilitée à modifier les ordres du jour et programmes de travail adoptés par les Commissions permanentes ; si c'est le cas, la réunion-débat proposée sera inscrite à l'ordre du jour de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 140<sup>ème</sup> Assemblée. En l'occurrence, on procédera à un deuxième vote pour déterminer si la réunion-débat se tiendra à ce moment-là, étant entendu toutefois qu'elle ne donnera lieu à aucune résolution.

La Présidente annonce que deux protocoles d'accord, l'un avec le Partenariat pour faire reculer le paludisme, l'autre avec l'Organisation mondiale de la Santé, ont été préparés. Elle dit que, en l'absence de tout commentaire ou objection, elle considérera que le Conseil approuve la décision du Comité exécutif recommandant la signature des deux protocoles d'accord.

**Il en est ainsi décidé.**

Après avoir annoncé que le Comité exécutif a examiné et approuvé le contrat du Secrétaire général et a pris note des divers mouvements de personnel au Secrétariat de l'UIP, la Présidente dit que le Comité exécutif devrait terminer ses travaux l'avant-dernier jour de l'Assemblée, notamment en se prononçant sur des questions telles que les termes de référence du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et sur le lieu où pourrait se tenir, à défaut de Buenos Aires, la 140<sup>ème</sup> Assemblée. Elle fera un autre rapport sur les activités du Comité exécutif à la prochaine séance du Conseil.

**Le Conseil directeur prend note du rapport de la Présidente.**

### **ETABLISSEMENT DU QUORUM**

**Le Secrétaire général** annonce que le quorum a été fixé à 112 pour la 203<sup>ème</sup> session, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, les membres du Conseil directeur ou leurs remplaçants participant à la première séance du Conseil étant au nombre de 222.

*La séance est levée à 11 h 05.*

## Deuxième séance

Jeudi 18 octobre

*La séance est ouverte à 10 heures sous la conduite de Mme. G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'Union interparlementaire.*

**Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes de l'attentat perpétré la veille dans une école polytechnique en Crimée et des attentats du même ordre qui ont visé des écoles et des établissements scolaires dans d'autres pays.**

Point 7 de l'ordre du jour

### **RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP DEPUIS LA 202<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/203/7-R.1)**

**Le Secrétaire général** passe en revue les activités menées depuis mars 2018 en application de la Stratégie de l'UIP, telles qu'elles sont exposées dans son rapport intérimaire (CL/203/7-R.1) ; celui-ci contient des informations sur les activités en cours, les activités futures et les mesures que comptent prendre les Membres de l'UIP concernant chacun des objectifs stratégiques. Il convient de lire ce rapport conjointement avec celui de la Présidente sur ses activités depuis la 202<sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/203/6a)-R.1). On trouvera en annexe au rapport la liste des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies, dont le nombre témoigne du partenariat renforcé et de la volonté des deux Organisations de mettre leurs ressources en synergie afin d'optimiser les résultats. En effet, en mai 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution phare sur l'interaction entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, qui vise à renforcer la coopération de l'ONU avec l'UIP en vue d'atteindre des objectifs communs. Elle a aussi proclamé le 30 juin de chaque année, Journée internationale du parlementarisme.

**Le Conseil directeur prend note du rapport intérimaire du Secrétaire général.**

Point 8 de l'ordre du jour

### **QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR**

#### **a) Demandes d'affiliation à l'UIP et de statut d'observateur**

**Le Secrétaire général** dit qu'aucune nouvelle demande d'affiliation ou de statut d'observateur n'a été reçue et que le nombre de Membres s'établit toujours à 178, même si l'objectif d'universalité demeure d'actualité. Le Parlement de Kiribati assiste à la présente Assemblée en qualité d'observateur et le Parlement jamaïcain participera à un séminaire régional qui sera organisé par l'UIP, en vue d'une éventuelle affiliation. L'UIP encourage en effet les parlements qui ne sont pas encore Membres à assister à ses réunions pour pouvoir se familiariser avec le travail qu'elle accomplit à l'appui des parlements.

#### **b) Situation de certains parlements**

**Le Secrétaire général** fait rapport sur la situation de certains Membres, ainsi que sur les décisions en la matière dont le Comité exécutif recommande l'adoption au Conseil directeur. En ce qui concerne l'Erythrée, situation que le Comité exécutif a examinée en premier lieu, il dit que l'UIP a pris contact avec la Mission permanente de l'Erythrée à Genève pour s'enquérir du sort des 11 parlementaires dont les cas sont toujours à l'examen devant le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Une autre évolution encourageante tient à l'amélioration des relations du pays avec l'Ethiopie. Espérant que le Parlement sortira de sa longue léthargie et deviendra Membre de l'UIP, le Comité exécutif continue de suivre la situation et de s'employer, avec l'aide de partenaires, à faire la lumière sur ce qu'il est advenu des parlementaires disparus.

En République démocratique du Congo, après maints atermoiements, des dates ont enfin été fixées pour l'élection présidentielle, les élections législatives en décembre 2018 et pour les élections sénatoriales, en mars 2019. Le Comité exécutif a décidé de suivre la situation de près et d'encourager les autorités à respecter le calendrier électoral, pour que l'UIP puisse collaborer sans tarder avec un parlement pleinement opérationnel.

En Guinée-Bissau, où les luttes au sein du parti au pouvoir avaient conduit à l'impasse, le Parlement s'est de nouveau réuni en avril 2018, après une interruption de deux ans et siègera jusqu'aux prochaines élections. Compte tenu de cette évolution, le Comité exécutif encourage les autorités à organiser des élections et décide de continuer à fournir une assistance aux fins de renforcer les capacités du Parlement.

En Libye, la situation demeure préoccupante, deux institutions parlementaires continuant de fonctionner en parallèle. La Chambre des représentants basée à Tobrouk, qui a été officiellement reconnue comme le Parlement légitime du pays, est d'ailleurs affiliée à l'UIP, même si elle en est un Membre inactif. Il semble qu'un nouveau report du scrutin soit prévu et que les élections présidentielle et législatives se tiendront après mars 2019, pour permettre l'établissement de listes électorales fiables. Le Comité exécutif a donc décidé de garder la situation à l'examen et d'encourager les parties intéressées à organiser rapidement les élections.

Dans le cas de la Thaïlande, où une assemblée législative de transition avait été créée dès 2016 après le coup d'Etat, de nouvelles lois électorales ont été adoptées dernièrement sur la base de la nouvelle Constitution du pays et il est probable que des élections se tiendront au cours du premier trimestre de 2019. Le Comité exécutif a pris note de cette évolution positive, qui s'accompagne d'un renforcement de la liberté politique et de la liberté de la presse, et espère qu'un parlement régulièrement constitué sera mis en place prochainement.

Au Yémen, le Parlement élu en 2003 est toujours en place, faute d'élections législatives depuis cette date ; il est scindé en deux factions, l'une basée à Sanaa, l'autre à Aden. C'est toutefois une délégation unique qui assiste à la présente Assemblée, grâce aux efforts déployés par l'UIP pour promouvoir le dialogue entre les deux factions, en vue de favoriser le règlement du conflit et de mettre fin à la crise humanitaire qui en est résulté. Le Comité exécutif a pris note de cette évolution, exprimant son soutien à l'UIP pour le rôle qu'elle a joué auprès de la délégation.

**Mme F. Hosseini (République islamique d'Iran)** dit que l'objectif premier doit être de faire en sorte que la délégation yéménite comprenne des membres de chaque faction.

**Le Secrétaire général** répond que l'UIP continuera de soutenir l'inclusivité, mais cet objectif est difficile à atteindre non seulement en raison du conflit qui déchire le Yémen mais aussi du fait que les parlementaires yéménites sont éparpillés un peu partout dans le monde. C'est pourquoi l'UIP s'emploie aussi à promouvoir le retour à la normale et à répondre à la crise humanitaire qui frappe le pays.

**Un délégué du Yémen** dit que la légitimité du Parlement yéménite revêt effectivement une importance cruciale, mais souligne le rôle joué par l'Iran dans le conflit, notamment en faisant obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire. L'ingérence iranienne dans les affaires intérieures du Yémen doit cesser.

**Le Secrétaire général**, reprenant la présentation de son rapport, rappelle que, au Burundi, les élections tenues en 2015 ont été à l'origine de troubles civils et d'une instabilité politique. L'UIP prête assistance au Parlement burundais depuis de nombreuses années et, il y a peu, il a lui-même effectué une mission d'établissement des faits dans le pays, à la suite d'une demande de médiation des autorités burundaises. Sur place, le Secrétaire général n'a vu que très peu de traces de la présence militaire ou d'instabilité dans le pays et a pu constater que le parti au pouvoir et l'opposition se préparaient aux élections présidentielle et législatives de 2020. Il a donc recommandé aux parties burundaises d'établir une feuille de route consensuelle en vue des élections et de la mise en œuvre intégrale de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation du Burundi, qui reste incontournable. Le Comité exécutif a décidé de maintenir le soutien de l'UIP au Parlement burundais, notamment pour des questions relatives à l'égalité des sexes et à la réalisation des objectifs de développement durable, et de plaider pour une assistance aux activités de la Commission vérité et réconciliation.

**M. P. Nyabenda (Burundi)** dit que les missions de l'UIP telles que celles décrites par le Secrétaire général sont très utiles et doivent être encouragées, l'assistance de l'UIP étant cruciale pour renforcer la stabilité au Burundi.

**Le Secrétaire général** dit que la situation est extrêmement préoccupante au Cambodge, où l'espace politique se réduit comme une peau de chagrin : les sièges remportés par le Parti du salut national du Cambodge sont redistribués à des personnes non élues et les dernières élections en date n'auraient été ni libres ni régulières. Le Parti du salut national du Cambodge a été dissous et ses membres ont été interdits de toute activité politique, décisions contre lesquelles l'UIP s'est fermement élevée. Le Comité exécutif a exprimé son soutien au Comité des droits de l'homme des parlementaires pour le travail qu'il accomplit en faveur de ces personnes et les résultats qu'il obtient.

Ayant appris qu'il avait été rapporté par l'organe de presse cambodgien *Fresh News* qu'elle avait chaleureusement félicité les Cambodgiens et salué le succès des élections de 2018, dans lequel elle voyait le signe d'une véritable démocratie, **la Présidente** tient à faire une mise au point : démentant catégoriquement ces informations, elle affirme que ses paroles ont été déformées. A la présente Assemblée, elle n'a pas caché sa préoccupation aux parlementaires du parti au pouvoir comme à ceux de l'opposition au sujet de la détérioration de la situation des droits de l'homme au Cambodge. Elle les a également priés de faire savoir aux autorités cambodgiennes que l'UIP souhaitait dépêcher une mission d'établissement des faits dans le pays.

**M. V. Chheang (Cambodge)** s'est dit déçu de constater que le Comité des droits de l'homme des parlementaires a choisi une fois de plus de ne tenir aucun compte des nombreuses informations dignes de foi que lui a communiquées la délégation cambodgienne, préférant se fonder sur des sources politiquement motivées pour produire un projet de décision biaisé, au mépris des besoins de la population du pays. Les élections de juillet ont été jugées exemplaires tant en ce qui concerne le taux de participation que sur le plan de la diversité politique des candidats. De nombreux observateurs les ont d'ailleurs déclarées libres et régulières. Du seul fait qu'un ancien parti politique n'a pas participé aux élections, le Comité s'est forgé une opinion négative du scrutin, dont le déroulement ordonné et pacifique témoigne pourtant de l'enracinement de la démocratie et des droits de l'homme dans la société cambodgienne. Au Cambodge, les délinquants ont été poursuivis par un système judiciaire dont l'indépendance est consacrée par la Constitution. Quant à M. Kem Sokha, sa détention provisoire a été commuée, pour des raisons humanitaires, en résidence surveillée sous contrôle judiciaire. La loi cambodgienne ne prévoit pas l'assignation à résidence. De plus, les individus mentionnés dans le projet de décision sur le Cambodge ne sont plus membres du Parlement cambodgien. La délégation cambodgienne rejette cette décision.

**Le Secrétaire général** dit que les événements qui ont suivi la victoire de l'opposition à l'élection présidentielle qui a eu lieu dernièrement aux Maldives donnent des raisons d'espérer car les parlementaires qui avaient été arrêtés et détenus arbitrairement sous l'ancien régime ont été libérés et rétablis dans leurs fonctions. Prenant note de cette évolution positive, le Comité exécutif a décidé que l'UIP devrait continuer à prêter assistance au Parlement maldivien et que le Comité des droits de l'homme des parlementaires devrait garder à l'examen les cas concernant les Maldives.

Au Nicaragua, le Parlement fonctionne normalement, mais des voix de plus en plus nombreuses réclament la démission du Président Ortega après la vague de violence qui a fait de nombreuses victimes civiles. L'UIP a proposé au Parlement d'user de ses bons offices pour trouver une solution à la crise, mission dont la nécessité a été soulignée par le Comité exécutif, de même que celle d'une assistance préventive.

**Mme A.P. Alonso Gómez (Nicaragua)** dit que, depuis le début de la crise, son Parlement fait régulièrement rapport à l'UIP sur les mesures qu'il a prises pour y faire face, notamment la création de la Commission vérité, justice et paix, qu'il a chargée de faire la lumière sur ce qui est à l'origine des événements, afin de rétablir la paix par le dialogue. Sa délégation mettra volontiers à la disposition de l'UIP un exemplaire du rapport de la Commission.

**M. P.F. Casini (Italie, en sa qualité de Président honoraire de l'UIP)** dit que, championne de la démocratie et de la liberté, l'UIP doit à tout prix continuer à défendre ces valeurs au Nicaragua car il y va de sa crédibilité.

**Le Secrétaire général** passe à la situation dans le plus jeune Etat du monde, le Soudan du Sud, qui est en proie au conflit depuis sa création en 2011. Les parties ont toutefois conclu un accord il y a peu, qui prévoit que le Parlement actuel restera en place jusqu'aux élections de juillet 2021, de manière à ce que les dispositions prises pour préserver les intérêts de tous pendant la transition aient le temps de porter leurs fruits. Prenant note de cette évolution positive, le Comité exécutif a encouragé les autorités et le Parlement du Soudan du Sud à respecter l'accord.

En République arabe syrienne, le conflit s'éternise même s'il a perdu en intensité. Le Groupe de travail sur la Syrie de l'UIP n'a pas encore mené la mission prévue, mais il suit la situation de près et maintient le dialogue avec les autorités syriennes en vue de contribuer au règlement du conflit pour le bien du peuple syrien. Le Comité exécutif a décidé que le Groupe devrait continuer à assurer un suivi et à lui faire dûment rapport.

**Un délégué de la République arabe syrienne** dit que seuls les Syriens sont habilités à déterminer l'avenir de leur pays et ce par le seul dialogue intra-syrien, sans ingérence étrangère. L'UIP pourrait commencer par dépêcher une mission auprès du Parlement syrien en vue de créer un espace libre de toute désinformation. La crise syrienne a été causée par le terrorisme financé par des sources extérieures et par la volonté des Etats qui soutiennent le terrorisme de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Syrie en fomentant instabilité et insécurité. La situation est encore aggravée par des interventions militaires étrangères et par les sanctions économiques unilatérales dirigées contre le peuple syrien. C'est sur ces faits que l'UIP doit se fonder pour coopérer avec le Parlement syrien, qui représente tous les secteurs de la société syrienne.

**Le Secrétaire général** dit que la situation en Turquie est décrite de manière exhaustive dans le rapport que le Comité des droits de l'homme des parlementaires présentera au Conseil sur les cas dont il est saisi. Lors d'un entretien récent qu'elle a eu avec le Président du Parlement turc, la Présidente de l'UIP a soulevé les questions qui se posent en matière de droits de l'homme. Le Comité exécutif a invité le Comité des droits de l'homme à garder à l'examen les cas des parlementaires turcs et à prendre contact avec les autorités en vue de dépêcher une mission en Turquie dans les meilleurs délais.

**La Présidente** dit que le Président du Parlement turc a bien accueilli les demandes qu'elle lui a faites au nom de l'UIP, notamment celle de dépêcher en Turquie une mission dont les membres pourraient rencontrer des représentants du parti au pouvoir comme de l'opposition.

**Un délégué du Danemark** se réjouit de ces bonnes nouvelles et veut savoir si les membres de la mission pourraient aussi rendre visite aux parlementaires détenus, notamment à l'ancien candidat à l'élection présidentielle, M. Selahattin Demirtaş.

**La Présidente** dit avoir indiqué clairement à la délégation turque que, si une mission de l'UIP se rendait en Turquie, ses membres devraient pouvoir rencontrer les parlementaires dont les cas sont à l'examen devant le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Outre des membres de ce Comité, une telle mission comprendrait des membres du Comité exécutif et de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

**Mme I.R. Medina (République bolivarienne du Venezuela)** dit qu'elle accueille favorablement l'éventualité d'une mission en Turquie et que les autorités hôtes ne devraient en aucune façon faire obstacle à de telles missions, une fois approuvées.

**Mme R. Kavakçı Kan (Turquie)**, se disant elle aussi satisfaite de l'idée de dépêcher une mission en Turquie, tient à préciser qu'il n'est pas exact que le parti au pouvoir en Turquie ait exclu les citoyens kurdes. Ceux-ci ont en fait voté pour le parti au pouvoir plus que pour tout autre parti.

**Le Secrétaire général**, passant au cas de la République bolivarienne du Venezuela, dit que le conflit opposant le Gouvernement vénézuélien et l'Assemblée nationale reconnue par l'UIP s'est joué dans la rue, donnant lieu à une profonde crise économique, dont les civils sont les premières victimes. Depuis 2013, l'UIP cherche, sans y parvenir, à envoyer une mission d'établissement des faits dans le pays pour contribuer au règlement de la situation. Le Comité exécutif a gardé la question à l'examen, en insistant sur la nécessité d'organiser une telle mission.

**La Présidente** dit que, après l'entretien qu'elle a eu la veille avec la délégation vénézuélienne à l'Assemblée, elle a le plaisir d'annoncer qu'une mission d'établissement des faits pourra être organisée.

**Mme I.R. Medina (République bolivarienne du Venezuela)** dit que le Bloc de la Patrie s'emploie depuis longtemps à venir à bout de l'injustice dans son pays et qu'elle ne doute pas que le Président Maduro sera heureux d'accueillir la mission de l'UIP au Venezuela. L'opposition vénézuélienne a tout fait pendant la présente Assemblée pour qu'elle-même et d'autres ne puissent pas rétablir la vérité sur la situation du pays, qui est victime de mesures unilatérales imposées par les Etats-Unis et d'autres pays, et sur les mensonges répandus par les médias. Une mission d'établissement des faits permettra de faire la lumière sur ce qui se passe vraiment.

**Un autre délégué de la République bolivarienne du Venezuela**, représentant l'opposition, dit que l'opposition vénézuélienne est elle aussi satisfaite de la mission proposée. L'UIP pourra ainsi constater par elle-même ce qu'il en est et tirer ses propres conclusions.

**La Présidente** dit que les autorités vénézuéliennes devraient fixer la date de la mission dans les prochains jours, avant de commencer les préparatifs proprement dits. Elle dit espérer que la mission aura lieu avant l'Assemblée suivante et avoir d'autres bonnes nouvelles à rapporter à ce moment-là.

**M. P.F. Casini (Italie, et Président honoraire de l'UIP)** dit qu'il est encourageant que tous les partis vénézuéliens soient d'accord concernant la mission proposée par l'UIP.

**La Présidente**, passant à la situation dans la péninsule coréenne, dit que la réunion des délégations de la République démocratique populaire de Corée et de la République de Corée à la 138<sup>ème</sup> Assemblée témoigne de l'efficacité avec laquelle l'UIP contribue à jeter des ponts et à favoriser le dialogue.

**Le Secrétaire général** dit que, pendant la présente Assemblée, les deux délégations ont dit avoir pris des mesures au niveau parlementaire en vue de régler le conflit coréen et ont réitéré leur engagement à collaborer avec l'UIP en vue d'atteindre cet objectif.

**La Présidente** dit que les deux délégations méritent des félicitations pour les progrès accomplis jusqu'ici et donne lecture de sa déclaration sur l'évolution récente dans la péninsule coréenne.

**Le Conseil directeur fait sienne la déclaration de la Présidente, prend note des informations qui lui ont été communiquées sur la situation des parlements mentionnés et approuve les recommandations du Comité exécutif relatives à ces situations.**

Point 9 de l'ordre du jour

**RAPPORTS DES MEMBRES SUR LES ACTIVITES MENEES EN LIEN AVEC L'UIP**  
(CL/203/9-R.1)

**Mme Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures**, présentant les résultats de l'exercice annuel d'établissement de rapports sur les mesures prises par les Membres de l'UIP pour donner suite aux résolutions, aux Assemblées et à d'autres initiatives de l'UIP, dit que, comme indiqué dans le document CL/203/9-R.1 sur le sujet, le taux de réponse s'est amélioré en 2018 (67 pour cent contre 30-40 pour cent avant 2017) à la suite de l'introduction d'une nouvelle modalité de rapport qui est aussi exposée dans le document. L'établissement de rapports n'est pas seulement une exigence formelle mais sert à mettre en évidence l'influence positive qu'exerce l'UIP sur le travail législatif au niveau national en tant que forum mondial pour le débat, la coopération et l'action parlementaires. Après avoir donné quelques exemples de bonnes pratiques parlementaires, qui sont détaillées dans l'annexe du document, la Directrice appelle l'attention sur la liste des Membres qui devront présenter un rapport national en 2019. Elle exprime l'espoir que le taux de réponse s'améliorera encore et se rapprochera de l'objectif de 100 pour cent.

**La Présidente**, s'associant à ce souhait, dit que, outre les rapports qui seront présentés par les Membres choisis pour participer à l'exercice en 2019, les rapports volontaires seraient les bienvenus.

Point 10 de l'ordre du jour

**RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP**

a) **12<sup>ème</sup> Sommet des Présidentes de parlement**  
(CL/203/10a)-R.1)

**Mme B. Guzmán Gómez (Etat plurinational de Bolivie)** présente le rapport contenu dans le document CL/203/10a)-R.1 sur le 12<sup>ème</sup> Sommet des Présidentes de parlements, qui s'est tenu à Cochabamba (Etat plurinational de Bolivie), les 25 et 26 avril 2018.

- b) **Séminaire régional sur le thème *Coopération parlementaire en faveur du développement durable : combattre la pauvreté et promouvoir les services de santé***  
(CL/203/10b)-R.1)

**M. M. Mijatovic (Serbie)** présente, en l'illustrant d'une vidéo, le rapport sur un séminaire régional de deux jours tenu à Belgrade en mai 2018, qui fait l'objet du document CL/203/10b)-R.1.

- c) **Séance d'information technique sur *Le rôle des parlementaires pour réaliser les objectifs indissociables de couverture sanitaire universelle et de sécurité sanitaire mondiale***  
(CL/203/10c)-R.1)

**M. C. Sebuho (Rwanda)** présente le rapport contenu dans le document CL/203/10c)-R.1, qui porte sur une séance d'information technique d'un jour tenue en mai 2018 à Genève, précisant que la discussion a été enrichie par les contributions des intervenants comme indiqué dans le rapport, soulignant qu'une action énergique de la part des parlementaires est nécessaire pour que soient prises les mesures législatives et autres requises pour assurer la bonne exécution des programmes et interventions en matière de santé.

- d) **Troisième Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la mise en œuvre des ODD : *Promouvoir la coopération parlementaire régionale en faveur d'une croissance économique durable, équitable et écologique***  
(CL/203/10d)-R.1)

**M. A. Kumarasiri (Sri Lanka)** présente, en l'illustrant d'une vidéo, le rapport sur le troisième Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud de deux jours qui s'est tenu à Colombo en juillet 2018 et qui est publié sous la cote CL/203/10d)-R.1.

- e) **Événements parlementaires à l'occasion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2018**  
(CL/203/10e)-R.1)

**M. S. Chiheb (Algérie)**, présentant le rapport contenu dans le document CL/203/10e)-R.1 sur une réunion parlementaire de deux jours qui s'est tenue à New York en juillet 2018, en marge de la dernière réunion en date du Forum politique de haut niveau, dit que les participants ont insisté, à l'issue de leurs discussions, sur la nécessité de passer à une économie verte pour sauvegarder le bien-être de l'humanité.

- f) **Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable : La mise en œuvre des ODD par la coopération parlementaire Sud-Sud**  
(CL/203/10f)-R.1)

**Mme L. Cai (Chine)**, présentant une vidéo sur un séminaire inter-régional de deux jours qui a eu lieu à Beijing en septembre 2018, décrit dans le document CL/203/10f)-R.1, dit que son Parlement est fermement résolu à continuer de contribuer au développement durable grâce à la coopération parlementaire.

- g) **Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable et l'égalité des sexes pour les Parlements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord**  
(CL/203/10g)-R.1)

**Mme F. Benbadis (Algérie)** présente un rapport sur le séminaire de deux jours tenu à Alexandrie (Egypte) en septembre 2018, qui est décrit dans le document CL/203/10g)-R.1.

**Le Conseil directeur prend note des rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP.**

Point 11 de l'ordre du jour

**ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES**

**a) Forum des femmes parlementaires**  
(CL/203/11a)-R.1)

**La Présidente** informe le Conseil que, conformément au Règlement du Bureau des femmes parlementaires, Mme. S. Kihika (Kenya), qui était Vice-Présidente du Bureau, est devenue Présidente en lieu et place de Mme U. Karlsson (Suède), laquelle n'est plus parlementaire. Le mandat de quatre ans de Mme Kihika s'achèvera en mars 2022, tout comme celui de Mme A. Albasti (Emirats arabes unis), élue Seconde Vice-Présidente. Le poste de Première Vice-Présidente demeure vacant.

**Mme Kihika (Kenya)**, Présidente du Bureau des femmes parlementaires, présentant le rapport (CL/203/11a)-R.1) sur la 28<sup>ème</sup> session du Forum des femmes parlementaires tenue à Genève le 18 mars 2018, fait le point des discussions et des résultats de la réunion-débat consacrée à l'égalité des sexes dans le domaine de la science et de la technologie ainsi que de la contribution du Forum aux travaux de l'Assemblée, en particulier le projet de résolution élaboré par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, qui porte sur la migration. Elle appelle tous les parlementaires à soutenir le Forum pour qu'il puisse poursuivre sa mission cruciale de promotion de l'égalité sociale.

**b) Comité des droits de l'homme des parlementaires**  
(CL/203/11b)-R.1 et R.2)

**Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela)**, Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, faisant rapport sur les activités du Comité à sa dernière session tenue à Genève, dit que les situations examinées par le Comité à la présente session sont de plus en plus préoccupantes sur le plan des droits de l'homme. La répression qui se déchaîne contre les parlementaires de l'opposition dans certains pays atteint un niveau sans précédent, sapant les fondements mêmes de l'institution. Le Comité est saisi des cas de 328 parlementaires dans 15 pays. De tous les parlementaires dont les cas ont été examinés, 39 pour cent sont originaires d'Asie, 24 pour cent d'Europe, 18 pour cent des Amériques, 6 pour cent du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et 3 pour cent d'Afrique. Vingt pour cent des cas concernent des femmes et 82 pour cent des membres de l'opposition.

Les 19 projets de décision qui seront présentés au Conseil concernent 295 parlementaires, dans 13 pays. Sur les 295 parlementaires du monde entier dont les droits sont violés, 60 sont vénézuéliens et 60 sont turcs. Il est regrettable que le nombre de parlementaires victimes de répression en raison de leurs activités politiques ne cesse d'augmenter.

**AFRIQUE**

**République démocratique du Congo**

Les autorités congolaises s'étaient engagées à libérer MM. Diomi Ndongala et Franck Diongo ainsi que tous les autres prisonniers politiques désignés dans l'accord politique du 31 décembre 2016. Toutes les forces politiques s'étaient accordées sur la nécessité de libérer ces opposants pour que des élections législatives et présidentielle inclusives et équitables puissent être tenues le 23 décembre 2018. Les deux hommes étant toujours emprisonnés après un procès entaché d'irrégularités, le Comité demande à nouveau leur libération immédiate et appelle les parlementaires du monde entier à les aider à recouvrer leur liberté.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de MM. Eugène Diomi Ndongala et Franck Diongo.**

**Mauritanie**

Le Comité présente un nouveau cas relatif à la Mauritanie, celui de M. Mohamed Ould Ghadda, qui est resté en détention pendant un an sans procès, pour avoir critiqué le Gouvernement. Actuellement en liberté, bien que placé sous contrôle judiciaire, M. Ould Ghadda est passible d'une peine de 10 à 20 ans d'emprisonnement. Le Comité demande aux autorités mauritaniennes d'abandonner les poursuites ou d'ouvrir au plus vite un procès public et équitable, auquel il enverra un observateur.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Mohamed Ould Ghadda.**

**Sénégal**

Le Comité appelle l'attention sur un nouveau cas, celui de M. Khalifa Ababacar Sall du Sénégal, qui a été condamné à cinq ans de prison pour corruption. Il se dit préoccupé par les irrégularités qui ont entaché le procès en première comme en deuxième instance. Ces irrégularités, qui ont été relevées par la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), donnent plus de poids à ce qu'affirme le plaignant, selon lequel les poursuites engagées contre M. Sall sont à motivation politique. Le Comité espère que le dernier recours de M. Sall sera examiné en toute indépendance et impartialité.

**Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de M. Khalifa Ababacar Sall.**

*Mme M. Diaye (Sénégal)* dit que la circonspection et la solidarité parlementaire s'imposent dans cette affaire. L'Assemblée nationale s'est effectivement prononcée pour une levée de l'immunité parlementaire de M. Sall, qui n'a d'ailleurs jamais nié les accusations de corruption portées contre lui. Le respect de la justice, de l'état de droit et des droits de l'homme prévaut au Sénégal, qui est un membre de la CEDEAO des plus appréciés. L'affaire le concernant est toujours pendante, la décision finale n'ayant pas encore été prononcée. La décision du Comité est par conséquent prématurée.

**Ouganda**

En Ouganda, cinq parlementaires ont fait l'objet d'une arrestation musclée, le 14 août 2018 ; ils ont été arrêtés en même temps que 29 autres personnes dans le district d'Arua, après que le convoi du Président Yoweri Museveni a essuyé des jets de pierre. Selon des informations dignes de foi, deux des parlementaires ont été torturés par les forces de sécurité et tous les cinq ont été immédiatement accusés de trahison, infraction qui en Ouganda est passible de la peine de mort.

Le Comité a salué la réaction prompte et énergique du Parlement ougandais et de son Président, qui a demandé que la lumière soit faite sur les faits, condamné la torture et autres violations graves des droits des parlementaires et exigé du Gouvernement qu'il lui rende des comptes.

Le Comité a dit partager la préoccupation du Parlement devant l'impunité apparente des membres des forces de sécurité. Comme lui, il considère que s'en prendre à un seul de ses membres revient à attaquer l'institution tout entière et qu'une telle impunité empêche le Parlement de s'acquitter de son rôle d'institution démocratique indépendante.

Le Comité appelle toutes les institutions à protéger et à respecter les droits des parlementaires. Il souhaite dépêcher au plus vite une délégation en Ouganda pour que ses membres s'entretiennent avec toutes les autorités concernées et avec les cinq parlementaires en question. Il espère que le Parlement ougandais autorisera la mission sans tarder et que celle-ci obtiendra des résultats concrets grâce à la coopération des trois pouvoirs. Il propose aussi d'envoyer un observateur assister au procès des parlementaires pour s'assurer que la procédure régulière est bien respectée.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de cinq parlementaires ougandais.**

**EUROPE**

**Fédération de Russie**

A la présente session, le Comité a également été saisi d'une plainte relative à l'interdiction de voyage promulguée par les Etats-Unis contre 18 anciens et actuels parlementaires russes. Selon le plaignant, il s'agit d'une mesure coercitive unilatérale qui porte atteinte aux droits fondamentaux des parlementaires, puisqu'elle les empêche de s'acquitter de leurs fonctions. Le Comité, dont le mandat est très strictement défini, a considéré que la plainte ne concerne pas une atteinte aux droits de l'homme mais soulève des questions touchant à la conduite de la diplomatie parlementaire internationale, qui mériteraient d'être débattues par le Comité exécutif de l'UIP.

*Mme M. Kiener Nellen (Suisse)* se dit surprise par la conclusion à laquelle est parvenu le Comité, l'imposition de sanctions individuelles à l'encontre de parlementaires portant atteinte à leur liberté de circuler, qui est un droit de l'homme fondamental dont la violation a des incidences

désastreuses sur leur faculté d'exercer leurs activités parlementaires. Citant la Déclaration de Minsk que l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a adoptée en 2017, qui appelle les Etats participants à garantir et à sauvegarder, à tout moment, les droits des parlementaires à exercer pleinement leur mandat, elle prie le Comité de reconsidérer sa décision au lieu de se contenter de renvoyer la question au Comité exécutif.

**M. K. Kosachev (Fédération de Russie)** dit qu'il fait partie du groupe de parlementaires russes que les Etats-Unis ont récemment placés sur la liste des nationaux spécifiquement désignés, sans fournir la moindre explication. N'ayant aucun lien avec les Etats-Unis, il ne voit pas pourquoi son nom figure sur la liste si ce n'est en raison de sa qualité de parlementaire russe. Les conséquences d'une telle liste sur le plan des droits de l'homme vont au-delà d'une simple interdiction de voyager ; le fait de figurer sur la même liste que des terroristes et des trafiquants de drogue porte gravement atteinte à sa réputation personnelle et professionnelle. De plus, tous les citoyens des Etats-Unis ont interdiction d'avoir le moindre contact avec les personnes inscrites sur la liste, qui comprend sans aucun doute le nom de parlementaires d'autres pays.

L'intervenant demande par conséquent au Conseil directeur de réaffirmer la déclaration qu'il a faite sienne à sa 197<sup>ème</sup> session en octobre 2015, dans laquelle le Président réitérait "la ferme conviction de l'UIP dans la valeur d'un dialogue ouvert et sans restrictions entre parlementaires de différents systèmes politiques, économiques et sociaux comme moyen de promouvoir la compréhension mutuelle et de résoudre les différends, et ne [pouvait] accepter que des sanctions politiques, sous forme de restrictions de visas, soient imposées, par quelque pays que ce soit, à des parlementaires dûment désignés par leur parlement pour participer à des réunions de l'UIP".

Il demande au Comité exécutif de discuter de la question plus avant à la lumière de cette déclaration et dit espérer que le Comité des droits de l'homme des parlementaires l'examinera sous l'angle des droits de l'homme. L'UIP se doit de condamner la prise de sanctions visant nommément des parlementaires, car une telle pratique contredit les valeurs qu'elle défend.

**La Présidente** propose que le Conseil directeur réaffirme la déclaration du Président citée par M. Kosachev ; que le Comité exécutif suive la suggestion du Comité des droits de l'homme des parlementaires et discute de la question en profondeur ; que l'UIP envisage d'autres mesures pour garantir que ses Membres jouissent sans discrimination des mêmes conditions de délivrance de visas que les délégués participant aux conférences des Nations Unies et à d'autres conférences internationales dans le monde entier.

**Il en est ainsi décidé.**

**Une déléguée de la République bolivarienne du Venezuela** dit que l'UIP doit effectivement rejeter toute mesure unilatérale contraire à la Charte des Nations Unies et aux instruments relatifs aux droits de l'homme.

## **Turquie**

**Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires**, dit qu'il n'y a malheureusement aucun progrès à rapporter concernant la Turquie. Le Comité suit de près la situation des membres du Parti démocratique populaire (HDP), qui sont presque tous sous le coup d'accusations de terrorisme ou de complicité avec des terroristes depuis que le processus de paix entre le Gouvernement turc et le Parti des travailleurs kurdes (PKK) s'est interrompu en 2015.

Des centaines de procès sont en cours. Certains parlementaires ont été condamnés à des peines de prison et ont perdu leur siège. Dix parlementaires et ex-parlementaires sont toujours détenus. Bon nombre d'entre eux ont demandé ou obtenu l'asile politique à l'étranger. Le Comité nourrit de sérieux doutes quant à l'équité des procédures et aux atteintes à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Un observateur de l'UIP a pu suivre le procès d'un des parlementaires concernés.

Les autorités turques ont rejeté les allégations portées contre elles et affirmé que les membres du Parti démocratique populaire en Turquie ne faisaient pas l'objet d'une chasse à l'homme, qu'il n'y avait pas de question kurde et que le sud-est du pays n'était pas en proie au conflit. De leur point de vue, la Turquie doit faire face à une forte menace terroriste de la part du PKK et considère que les membres du Parti démocratique populaire soutiennent et applaudissent les actes violents du PKK. Les autorités turques ont toute confiance dans l'indépendance de leur système judiciaire pour traiter ces questions.

Le Comité demande depuis longtemps l'autorisation de dépêcher une mission d'établissement des faits en Turquie. A la dernière Assemblée, la Grande Assemblée nationale de Turquie a enfin fait droit à sa demande. Cette mission a toutefois été annulée, des élections s'étant tenues plus tôt que prévu, en juin. Depuis ce moment, le Parlement n'a plus donné de réponse au Comité.

Le Comité regrette profondément que les autorités turques contestent l'objectivité de ses évaluations mais lui dénie la possibilité de vérifier la situation sur le terrain. Il considère qu'une mission en Turquie lui permettrait de mieux comprendre ce qu'il en est. Il est également convaincu que le succès d'une telle mission ne sera possible que si ses membres sont autorisés à s'entretenir avec les parlementaires détenus et avec les autorités judiciaires. C'est pourquoi il continue à exhorter les autorités turques à autoriser la mission sur de telles bases.

Enfin, le Comité adresse ses sincères remerciements aux Membres de l'UIP, notamment aux parlements nordiques et aux nombreux parlementaires qui l'ont informé à titre individuel des mesures qu'ils ont prises pour exprimer leur solidarité parlementaire et essayer de trouver une solution.

**La Présidente** dit que, comme elle l'a indiqué précédemment, le principe d'une mission en Turquie a déjà été accepté. Outre elle-même, la mission comprendra des membres du Comité exécutif et du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

**Une déléguée de la Turquie** se dit déçue de ce que le Comité semble accepter comme un état de fait les allégations du plaignant, mais ne fait aucun cas de toutes les informations que sa délégation, qui comprend des membres de tous les partis politiques turcs, lui a communiquées. Le rapport du Comité incite à se demander quelles activités sont considérées comme légitimes pour des parlementaires. Il va sans dire que le droit à la liberté d'expression ne s'étend pas à l'incitation à la violence et au terrorisme. La délégation turque continuera à collaborer avec l'UIP dans l'espoir que des progrès pourront résulter d'une telle coopération et a d'ailleurs été encouragée par le soutien que l'UIP a témoigné au Parlement turc lors de l'attaque du mouvement Fethullah Gülen, reconnu comme organisation terroriste, car rien n'est plus important que le droit à la vie.

**Un délégué du Danemark** dit que, en violation du droit turc et malgré les assurances écrites reçues des autorités turques, des représentants danois ont été empêchés d'observer les procès, notamment celui de M. Selahattin Demirtaş. Il espère par conséquent que les missions d'observation des procès qui seront organisées à l'avenir ne se heurteront pas aux mêmes obstacles.

**Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela)**, Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité se réjouit d'apprendre que le principe d'une mission en Turquie est accepté et attend avec impatience de pouvoir s'entretenir avec toutes les parties en vue de vérifier les faits entourant les cas dont il est saisi.

**Une déléguée de la Turquie** dit que ses collègues parlementaires et elle-même s'emploieront à assurer le bon déroulement des missions d'observation des procès, mais que les décisions finales relatives aux affaires judiciaires relèvent du Ministre de la justice.

**La Présidente** dit que l'accord relatif à l'organisation d'une mission constitue un pas en avant et augure bien du succès des missions d'observation des procès qui seront organisées à l'avenir.

**Le Conseil directeur adopte par consensus Le projet de décision relatif au cas de 60 parlementaires turcs.**

## AMERIQUES

### Venezuela (République bolivarienne du)

**Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires**, dit que, comme le prévoient les Règles du Comité à l'article 10, un autre membre a été désigné pour faire rapport sur le cas de parlementaires qui sont ressortissants de son pays.

**Mme A. Jerkov (Serbie)**, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité est extrêmement préoccupé par l'apparente impunité avec laquelle les membres de l'opposition siégeant à l'Assemblée nationale ont été et restent victimes de répression : les mesures d'intimidation vont des attaques physiques et des arrestations et détentions arbitraires, aux poursuites à motivation politique, au non-respect de l'immunité parlementaire, en passant par la révocation et la suspension arbitraires des mandats parlementaires et la confiscation des passeports. Le Comité exhorte les autorités à mettre fin à de tels actes de harcèlement.

Le Comité reste vivement préoccupé par les tentatives répétées de saper l'autorité de l'Assemblée nationale vénézuélienne. Il engage les autorités compétentes à respecter les pouvoirs de l'Assemblée nationale et à la doter des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de ses fonctions.

Les situations individuelles qui suscitent la préoccupation sont nombreuses mais, si le Comité ne devait en mentionner qu'une, ce serait celle de M. Juan Requesens, qui est actuellement en détention. Son cas est un exemple supplémentaire du mépris total dans lequel est tenue l'immunité parlementaire. Tout porte à croire que M. Requesens aurait été drogué pour qu'il témoigne contre lui-même. Le Comité est également préoccupé par le fait qu'il est toujours détenu au quartier général des services de renseignement, que ses conditions de détention sont déplorable et qu'il n'a au mieux que des contacts extrêmement sporadiques avec sa famille. Le Comité exhorte les autorités à régler ces questions sans retard et à l'informer des faits sur lesquels reposent les accusations portées contre ce parlementaire.

Enfin, le Comité est convaincu que la nécessité de dépêcher une mission des droits de l'homme au Venezuela est plus urgente que jamais. Il engage les autorités à accepter la mission qu'il demande avec insistance depuis 2013.

**M. J.J. Marín Laya (République bolivarienne du Venezuela)** dit qu'il est membre du Bloc vénézuélien de la patrie et du Parti socialiste unifié, qui sont tous deux pleinement engagés en faveur du dialogue à l'appui des droits du peuple vénézuélien. La forte pénurie de denrées alimentaires et de médicaments qui frappe le pays trouve son origine dans le blocus illégal imposé contre la nation vénézuélienne, que les Etats-Unis ont par ailleurs menacée d'une action militaire. L'intervenant se félicite de la perspective d'une mission de l'UIP au Venezuela qui permettra au Comité de tirer des conclusions objectives, grâce aux contacts qu'il pourra avoir sans aucune restriction avec de simples citoyens dans le pays sur ce qu'il considère être des inexactitudes et des omissions dans le rapport. En effet, il n'y est fait aucune mention de la libération de nombreux parlementaires de l'opposition ni de la vérité au sujet de la violence. Le rapport repose aussi sur des plaintes sans fondement. C'est pourquoi l'intervenant le rejette, ainsi que le projet de décision qui s'y rapporte.

Selon **M. N. Evans (Royaume-Uni)**, il est surprenant qu'un pays disposant de réserves pétrolières aussi importantes souffre d'une inflation aussi galopante et que des millions de ses citoyens cherchent à fuir. Les films vidéo disponibles suffisent largement à brosser le tableau de la situation au Venezuela, mais il importe que l'UIP puisse évaluer par elle-même ce qui se passe sur le terrain. L'UIP défend les valeurs démocratiques, qui sont actuellement mises à mal au Venezuela, où des parlementaires légitimement élus ont été écartés par le Gouvernement et ne sont plus payés depuis trois ans. Les parlementaires qui assistent à l'Assemblée de l'UIP ont demandé une assistance pour pouvoir être présents, ce qui est un acte de bravoure de leur part, compte tenu des conséquences qui pourraient en découler à leur retour au pays. L'intervenant appelle à des efforts concertés pour que les droits des parlements légitimement élus soient respectés.

**La Présidente** dit qu'elle a eu des contacts prometteurs avec des membres de la délégation vénézuélienne et que, à la suite de cet entretien, elle s'adressera aux autorités vénézuéliennes dans les prochains jours en vue d'organiser une mission dans le pays.

*M. Kosachev, Vice-Président de l'UIP, prend la conduite des travaux.*

**Un délégué de la République bolivarienne du Venezuela** dit que la détention de parlementaires de l'opposition au Venezuela porte atteinte au droit à un procès indépendant et équitable que leur garantit la Constitution. Une mission de l'UIP serait plus que bienvenue et permettrait d'établir sans conteste possible la réalité des abus auxquels des parlementaires légitimement élus ont été soumis.

**Un délégué du Portugal** dit que la crise politique, l'insécurité et l'impossibilité de subvenir à leurs besoins essentiels indispensables à la survie ont incité de nombreux Vénézuéliens d'origine portugaise à demander asile au Portugal. La mission proposée devrait avoir lieu dans les meilleurs délais pour que puisse se poursuivre un dialogue propre à faire prévaloir la tolérance et le respect des droits de tous les parlementaires, qui sont des impératifs essentiels.

**La Présidente** dit qu'un rapport sur le résultat des efforts menés par l'UIP au Venezuela sera présenté à l'Assemblée suivante.

**Le Conseil directeur adopte par consensus la décision relative au cas de 60 parlementaires vénézuéliens.**

**Mme M.Y. Ferrer Gómez (Cuba)** dit que sa délégation tient à exprimer des réserves quant à cette décision, qui ne donne pas une idée exacte de la réalité, comme une mission de l'UIP pourra le constater d'elle-même.

**La Présidente** dit qu'elle a pris note de cette réserve, ainsi que de celles qui ont été formulées par les délégations de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Etat plurinational de la Bolivie, du Nicaragua et de la Serbie (déclaration écrite présentée ultérieurement).

**Mme A. Jerkov (Serbie)**, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, salue l'évolution positive qui se dessine concernant une mission de l'UIP, qui devrait pouvoir compter sur le soutien dont elle a besoin pour vérifier les faits sur le terrain et résoudre les cas dont le Comité des droits de l'homme est saisi, en instaurant un véritable dialogue avec les autorités vénézuéliennes, les parlementaires et les citoyens.

*La séance est levée à 13 h 15.*

## Troisième séance

**Jeudi 18 octobre**

*La séance est ouverte à 14 h 55 sous la conduite de la Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), Mme G. Cuevas Barron (Mexique).*

Point 11 de l'ordre du jour  
(suite)

### ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

**b) Comité des droits de l'homme des parlementaires**  
(CL/203/11b)-R.1)  
(suite)

**Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires**, reprend sa présentation du travail du Comité des droits de l'homme des parlementaires et fait rapport sur les cas relatifs à des pays d'Asie et du Moyen-Orient.

#### **Afghanistan**

Le Comité a examiné le cas de Fawzia Koofi et de sa sœur Maryam, toutes deux membres de l'opposition parlementaire et militantes des droits de la femme en Afghanistan, qui ont été arbitrairement privées de leur droit de se présenter aux prochaines élections législatives. La décision de les priver de ce droit n'avait rien de régulier. Le Comité a recommandé que leur soit donnée la possibilité de former un recours devant les tribunaux contre cette décision. Il souhaite aussi dépêcher une délégation en Afghanistan pour s'entretenir avec les parties concernées.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision relative au cas de Fawzia et Maryam Koofi.**

#### **Cambodge**

La situation au Cambodge, qui demeure très préoccupante, est à l'examen devant le Comité depuis 2013. Le Comité est saisi du cas de 57 parlementaires de l'opposition qui se sont vus retirer leur mandat parlementaire et interdire de participer à la vie politique, notamment M. Sam Rainsy (ancien leader du Parti du salut national du Cambodge) et M. Kem Sokha – le chef de ce parti d'opposition – contre qui des poursuites judiciaires ont été engagées sur la base d'accusations dénuées de fondement. Le Comité est particulièrement préoccupé par l'état de santé de Kem Sokha, qui s'est gravement détérioré pendant sa détention à domicile. Il souhaite par conséquent dépêcher une délégation au Cambodge pour qu'elle puisse discuter de cette question avec les autorités. Le Comité appelle les autorités cambodgiennes à libérer Kem Sokha et à lui permettre de reconstituer son parti politique, en veillant au respect de la liberté d'expression, d'association et d'assemblée pacifique, qui sont des droits garantis.

Un message filmé de M. Sam Rainsy est montré, dans lequel il remercie l'UIP de ses efforts inlassables pour défendre les 55 parlementaires de son parti à qui on continue d'interdire de se présenter aux élections. En tant que seul parti d'opposition au Cambodge, M. Rainsy estime que son parti a été dissous et tous les sièges qu'il avait remportés démocratiquement au Parlement ont été confisqués et redistribués. L'opposition ayant été empêchée de participer aux élections, le parti au pouvoir détient actuellement tous les sièges au Parlement. L'Assemblée nationale n'est donc pas légitime et ne représente pas la volonté du peuple cambodgien.

**M. Sem Yang (Cambodge)** dit que sa délégation s'inscrit en faux contre le projet de décision du Comité et contre le message vidéo de M. Sam Rainsy. Il n'appartient pas au Parlement cambodgien d'autoriser la visite d'une délégation de l'UIP. Ce sont les tribunaux qui doivent statuer. Le projet de décision tel qu'il a été présenté porte atteinte au principe de non-ingérence dans les affaires internes d'Etats souverains consacré par la Charte des Nations Unies. Les 57 personnes désignées dans le projet de décision du Comité ne sont plus des parlementaires depuis les élections qui viennent de se tenir et leur cas ne relève donc plus du mandat du Comité. Le Comité exécutif devrait superviser les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires pour s'assurer qu'il s'acquitte de son travail sans parti pris et, dans cet esprit, un message enregistré par les autorités cambodgiennes, qui a été communiqué au Secrétariat, devrait aussi être montré.

**M. P.F. Casini (Italie)** dit que les parlementaires doivent vivre libres, en jouissant pleinement du droit de s'acquitter de leur mandat parlementaire, de voyager et d'avoir des contacts avec leurs électeurs. Il exprime le soutien sans réserve de sa délégation pour le travail du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

**Le Conseil directeur adopte par consensus la décision relative au cas de 57 parlementaires cambodgiens.**

#### **Malaisie**

Le Comité note avec satisfaction les progrès réalisés en Malaisie, M. Anwar Ibrahim, l'ancien Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de la Malaisie, qui a été emprisonné pendant plusieurs années sur des fausses accusations de sodomie, a bénéficié d'une grâce complète, a été libéré et a pu reprendre sa vie parlementaire. Le Comité propose que le cas de M. Anwar Ibrahim soit par conséquent clos.

Un message enregistré est projeté, dans lequel M. Anwar Ibrahim remercie l'UIP de son soutien sans faille et des succès éclatants qu'elle remporte contre le despotisme. Il souscrit pleinement au travail de l'UIP et se dit résolu à défendre les droits fondamentaux pour tous, tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision de clore le cas de M. Anwar Ibrahim.**

Le Comité était également saisi du cas de 16 parlementaires malaisiens de l'opposition. Il est heureux de constater que sept de ces parlementaires ne font plus l'objet d'enquêtes ni de poursuites pour sédition et se félicite des progrès accomplis dans le règlement des autres cas. Le Comité propose de clore son examen de douze des cas, tout en gardant les quatre derniers cas à l'examen.

**Le Conseil directeur adopte la décision à l'unanimité.**

#### **Maldives**

En mars 2018, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a dépêché une mission aux Maldives après que l'état d'urgence eut été déclaré. L'évolution positive constatée ces dernières semaines, notamment la libération de tous les parlementaires détenus et le rétablissement dans leur mandat des quatre parlementaires qui en avaient arbitrairement été privés, a apporté une réponse aux préoccupations soulevées par le Comité dans son rapport de mission. Le Comité espère que le parti au pouvoir et l'opposition feront bon usage de l'institution parlementaire pour aplanir les divergences de vue par la discussion et chercher des solutions.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision relative à la clôture du cas de 50 parlementaires aux Maldives.**

## Philippines

**Mme Leila de Lima**, sénatrice de l'opposition, militante des droits de l'homme et critique de la campagne du Président Duterte prônant le meurtre des usagers et des trafiquants de drogue, a été emprisonnée à la suite des accusations de trafic de drogue portées contre elle. Convaincu que ces poursuites visent surtout à la faire taire, le Comité demande sa libération immédiate. Il s'est entretenu avec la délégation philippine à la présente Assemblée et a accepté, après cet entretien, de modifier le projet de décision concernant le cas de Mme de Lima, en supprimant la phrase où il disait regretter que les autorités parlementaires n'aient pas répondu aux demandes d'information de l'UIP.

Le Comité a été saisi d'un nouveau cas, relatif à M. Antonio Trillanes, qui avait été arrêté et accusé d'une tentative de coup d'Etat en 2003. Bien qu'il ait bénéficié d'une amnistie en 2010, en août 2018, le Président Duterte a décidé que les conditions fixées par cette amnistie n'étaient pas satisfaites et a ordonné l'arrestation de M. Trillanes. Il est probable que cette décision a été prise parce que M. Trillanes a ouvertement critiqué le Président. Le Comité souhaiterait organiser une visite aux Philippines et voudrait que l'UIP envoie un observateur pour assister au procès de M. Trillanes. Après son entretien avec la délégation philippine à l'Assemblée, le Comité a accepté de supprimer du projet de décision la référence à un manque de coopération de la part des autorités philippines.

**M. R. Recto (Philippines)** fait état des objections de sa délégation face aux procédures utilisées par le Comité, qui ont donné lieu au déséquilibre qui entache les deux projets de décision dont est saisi le Conseil directeur. Sa délégation n'a pas été prévenue suffisamment à l'avance des réunions auxquelles les cas seraient discutés. M. Recto avait expressément demandé des copies des comptes rendus de ces réunions et à être autorisé à participer aux débats du Comité des droits de l'homme des parlementaires, mais ses deux demandes ont été rejetées. Il semble dès lors paradoxal que l'UIP n'ait fait aucun cas du sort réservé à Mme Gloria Macapagal Arroyo, l'actuelle Présidente de la Chambre des représentants des Philippines, qui a été détenue pendant cinq ans. L'UIP devrait adopter une approche plus cohérente dans son travail sur les droits de l'homme des parlementaires. La délégation philippine rédige actuellement une lettre officielle, dans laquelle elle exprime ses préoccupations et ses objections. Compte tenu de sa coopération, le Comité devrait reporter l'adoption des deux projets de décision, en attendant que les efforts déployés pour établir les faits aboutissent et que les consultations se poursuivent.

**M. Chilin Baima (Chine)** dit que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains est consacré par la Charte des Nations Unies. L'UIP se doit de le respecter.

**Le Conseil directeur adopte par consensus les décisions relatives aux cas de Mme Leila de Lima et M. Antonio Trillanes, tels qu'amendés.**

## Palestine/Israël

Le Comité était saisi de trois cas particulièrement préoccupants qui concernent des parlementaires palestiniens détenus dans les geôles israéliennes : celui de Marwan Barghouti, qui est détenu depuis plus de 16 ans, sans perspective de libération, celui de Ahmad Sa'adat, qui est détenu depuis 12 ans sur la base d'accusations à motivation politique et celui de 25 parlementaires qui ont été arrêtés par les forces de défense israéliennes en 2006, avant d'être transférés dans des prisons israéliennes, où il sont gardés en détention administrative. Le Comité a appelé à la libération de tous les parlementaires et exprimé son souhait d'effectuer une visite sur leurs lieux de détention. Leur incarcération n'est pas conforme aux exigences d'une procédure régulière. Le Comité a exhorté les autorités israéliennes de répondre aux demandes qu'il lui a adressées pour qu'il lui fasse rapport sur les conditions de détention, cesse de placer en détention des membres du Conseil législatif palestinien et mette fin à la pratique de la détention administrative.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les décisions relatives aux cas de MM. Marwan Barghouti et Ahmad Sa'adat et à celui de 25 autres parlementaires palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.**

## Palestine

Le Comité était saisi du cas de 12 parlementaires dont l'immunité a été levée en décembre 2016 à la suite d'une décision du Président palestinien Mahmoud Abbas et dont les traitements ont été suspendus sur instruction du Ministère des finances. Le Comité a également examiné le cas de Mohamed Yusuf Chaker Dahlan, qui a été privé de son immunité parlementaire et a fait l'objet de poursuites arbitraires. Le Comité a dit espérer que les membres du Conseil législatif palestinien se verraient accorder les garanties auxquelles ils ont droit.

**M. Q. Khader (Palestine)** souhaite préciser que tous les partis représentés au Conseil législatif palestinien ont exprimé des réserves quant à la levée de l'immunité parlementaire, qui n'est pas autorisée par la Constitution. Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles travaille le Conseil législatif palestinien font qu'il est toutefois difficile d'annuler la décision, qui a été prise par la Cour constitutionnelle. Aucun effort n'est ménagé pour régler la situation et mettre fin à de telles pratiques.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision relative aux cas de Mohamed Yusuf Chaker Dahlan et de 12 autres parlementaires palestiniens.**

**c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**  
(CL/203/11c)-R.1 et P.1 à P.4)

**Mme S. Ataullahjan (Canada), Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**, présente les travaux du Comité, tels qu'ils sont exposés dans le document CL/203/11c)-R.1. Le Comité a été informé de la situation qui prévaut en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen, et a entendu les avis israéliens et palestiniens sur certaines évolutions récentes dans la région du Moyen-Orient, notamment l'annonce du Gouvernement des Etats-Unis de sa décision de ne plus financer l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'adoption par la Knesset d'une loi définissant l'Etat d'Israël comme la nation du peuple juif. Le Comité a consacré une discussion à la science comme moyen de faciliter le dialogue et entendu deux exposés, l'un sur la crise au Yémen, l'autre concernant la situation sur le terrain en Jordanie. Les membres du Comité ont conclu qu'ils souhaitaient effectuer une visite dans la région afin de mieux comprendre les réalités sur le terrain, en particulier celles des camps de réfugiés en Jordanie.

**M. Q. Khader (Palestine)** dit que sa délégation sait gré au Comité des efforts inlassables qu'il déploie. Il regrette toutefois qu'il ne prenne pas position sur le projet de priver l'UNRWA de ressources et sur la loi adoptée par la Knesset définissant l'Etat d'Israël comme la nation du peuple juif. Ces deux questions ont des incidences significatives sur le peuple palestinien et portent atteinte à ses droits. Le Comité aurait dû exprimer un avis plus clair sur ces deux points.

**Mme S. Ataullahjan (Canada)**, Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, invite M. Khader à soulever la question devant le Comité à sa prochaine réunion.

**La Présidente** annonce que le Conseil directeur doit élire quatre membres du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Des candidatures ont été reçues de M. R. De Roon (Pays-Bas), M. L. Wehrli (Suisse), M. J.G. Correa (République bolivarienne du Venezuela) et M. A.A. Jama (Somalie).

**Le Conseil directeur prend note du rapport et nomme les quatre candidats susmentionnés.**

**d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**  
(CL/203/11d)-P.1 à P.4)

**Mme M. Haj Hassan Osman (Soudan)**, Rapporteuse du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, rappelle que, à la 138<sup>ème</sup> Assemblée, une résolution a été adoptée sur la situation du peuple rohingya du Myanmar. Le Comité a tenu une consultation avec des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour discuter de la situation sur le terrain. Celle-ci ne s'est pas améliorée et les Rohingyas continuent de fuir en masse pour se réfugier au Bangladesh, mettant à rude épreuve les ressources du pays hôte. Des mesures énergiques doivent être prises pour veiller à ce que tous les réfugiés rohingyas reçoivent des papiers d'identité et pour les protéger de la violence sexuelle. Un tiers des personnes qui traversent la frontière ne peuvent pas prétendre au statut de réfugié. Aucun effort ne doit être ménagé pour régler la situation au Myanmar et venir en aide au Bangladesh. Les Parlements membres de l'UIP doivent faire leur possible pour donner suite à la résolution adoptée à Saint-Pétersbourg. Le Comité effectuera une mission d'établissement des faits et fera rapport au Conseil directeur à une prochaine session. La Rapporteuse appelle l'attention sur le *Guide pour la protection internationale des réfugiés et le renforcement des systèmes d'asile nationaux : Guide à l'usage des parlementaires N° 27*, publié conjointement par l'UIP et le HCR, en 2017. L'UIP a un rôle important à jouer pour changer la vie de ceux qui souffrent.

**La Présidente** dit que le Conseil directeur doit élire cinq membres du Comité. A cette date, des candidatures ont été reçues de Mme G.C. Bañuelos (Mexique), M. R. Mwewa (Zambie), Mme A. Vadai (Hongrie) et M. J. Wilson (Australie).

**Le Conseil directeur prend note du rapport et nomme les quatre candidats susmentionnés.**

**e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes**  
(CL/203/11e)-R.1)

**La Présidente** informe le Conseil directeur que le Comité exécutif a nommé Mme A. Albasti (Emirats arabes unis) Présidente du Groupe, en remplacement de Mme U. Karlsson (Suède) qui n'est plus parlementaire.

**M. K. Kosachev (Fédération de Russie)**, Rapporteur du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, rend compte des travaux du Groupe (document CL/203/11e)-R.1). Le Groupe a examiné la composition des délégations qui ont participé à la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et constaté que, sur les 145 délégations présentes, 140 comprenaient au moins deux délégués. Sur ces 140 délégations, 21 se composaient de membres du même sexe (17 ne comptaient que des hommes et quatre ne comptaient que des femmes). Le Groupe est convenu d'examiner des moyens d'inciter les parlements à envoyer des délégations mixtes, y compris la prise de sanctions, la réduction du nombre de voix dont disposeraient les délégations non mixtes au Conseil directeur (une au lieu de deux) et du nombre de voix à l'Assemblée si un parlement Membre est représenté par une délégation non mixte pendant deux années consécutives (au lieu de trois). Le Groupe est également convenu de suivre de plus près la participation aux Assemblées. Il a reconnu le travail réalisé par l'UIP au titre de l'initiative internationale Défenseurs de l'égalité des sexes et s'est félicité du lancement récent de l'outil créé pour l'évaluation de la sensibilité au genre des parlements. Le Groupe a recommandé à l'UIP de préparer un code de conduite pour des assemblées et autres réunions sensibles au genre. Il a discuté des moyens d'appuyer les progrès des femmes parlementaires dans le monde entier et a décidé de prendre contact avec les parlements dans lesquels les femmes comptent pour moins de cinq pour cent des membres. Le Groupe a également pris note des activités menées par l'UIP pour combattre la violence contre les femmes au parlement, notamment une étude qui a été menée et publiée récemment en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Tous les Parlements membres de l'UIP devraient diffuser largement l'étude et appliquer les recommandations qu'elle contient.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**f) Groupe consultatif sur la santé**  
(CL/203/11f)-R.1)

**M. S. Jaiswal (Inde)**, Rapporteuse du Groupe consultatif sur la santé, présentant le rapport sur les activités du Groupe, dit que le Groupe a accueilli avec satisfaction la conclusion d'accords de coopération, d'une part entre l'UIP et l'OMS et, d'autre part, entre l'UIP et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Le Groupe consultatif est convenu de revoir le manuel à paraître de l'UIP sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents et à donner des orientations sur la préparation d'un manuel consacré à la nutrition, qui sera publié conjointement par l'UIP et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec le soutien de l'OMS, du Mouvement Sun et d'autres partenaires. Le Groupe consultatif s'est également félicité de l'achèvement d'une publication sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés en Afrique, qui devrait paraître à la fin de 2018. Enfin, le Groupe a exprimé son soutien à la proposition d'inscrire la couverture sanitaire universelle comme sujet d'une résolution à adopter pendant la 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP**  
(CL/203/11h)-R.1)

**Mme M. Osoru (Ouganda)**, Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, présente le rapport sur le travail du Forum. Le Forum a mesuré la participation des jeunes parlementaires à la présente Assemblée et constaté qu'elle demeurait peu élevée, seulement 65 pour cent des délégations comprenant des jeunes parlementaires. Evaluant la situation de la participation

des jeunes au niveau mondial, le Forum a constaté que seulement deux pour cent des parlementaires dans le monde avaient moins de 30 ans. L'heure est donc venue de passer des paroles aux actes. Le Forum demande donc que des cibles soient fixées au niveau international s'agissant de la représentation des jeunes au Parlement. Comme la proportion de jeunes dans la population totale varie beaucoup d'un pays à l'autre et, compte tenu de l'avis des experts, le Forum propose de fixer trois cibles, que les parlements nationaux devraient atteindre d'ici à 2035 : 1) au moins 15 pour cent de parlementaires de moins de 30 ans ; 2) au moins 35 pour cent de parlementaires de moins de 40 ans et 3) au moins 45 pour cent de parlementaires de moins de 45 ans. Ces cibles, qui devraient aussi être conformes au souci d'égalité entre hommes et femmes, visent à encourager les parlements à mettre en œuvre des stratégies propres à améliorer la participation des jeunes à la vie politique. La cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui se tiendra en Azerbaïdjan en décembre 2018, est la prochaine réunion internationale du calendrier des jeunes parlementaires.

#### **Le Conseil directeur prend note du rapport.**

#### **i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/203/11i)-R.1)**

**Mme A. Al Qubaisi (Emirats arabes unis), Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**, rappelle que la création du Groupe consultatif répond à une demande que le Conseil directeur a formulée en 2017, à sa 201<sup>ème</sup> session tenue à Saint-Pétersbourg. Même s'il n'y a pas encore d'accord quant à sa composition et à ses termes de référence, le Conseil directeur l'a chargé de poursuivre ses travaux à sa 202<sup>ème</sup> session. Le Groupe consultatif s'est donc réuni pour la troisième fois le 14 octobre 2018, réunion au cours de laquelle il a donné des informations sur l'état d'avancement du projet d'accord trilatéral entre l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies. Il faut espérer que l'accord pourra être conclu d'ici la fin de 2018. Le Groupe a été informé du tableau des annonces de contributions, en espèces ou en nature, à l'appui de ses travaux, ainsi que du fait que l'ONU avait accepté de prendre à sa charge au moins 50 pour cent des dépenses liées aux éventuels programmes conjoints.

Les membres du Groupe ont reçu des informations à jour sur les activités et manifestations prévues, notamment le Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui se tiendra en 2019, organisé conjointement par l'UIP et l'ONU. Le Sommet sera l'occasion de lancer un réseau parlementaire mondial qui servira à mutualiser l'information, le savoir et les meilleures pratiques en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à favoriser la coopération entre parlements nationaux. Le réseau devrait être aisément accessible sur une plateforme électronique et contenir notamment une base de données sur la législation antiterroriste. Des ateliers régionaux de renforcement des capacités seront organisés, notamment sur les déplacements des terroristes combattants étrangers et sur les moyens de prévenir la radicalisation. En septembre 2018, la Présidente s'est entretenue avec M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint au Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, qui lui a dit soutenir les travaux du Groupe consultatif et lui a fait part de l'intérêt de son équipe de coopérer avec le Groupe consultatif à tous les niveaux.

En marge de la présente Assemblée, une manifestation interactive a été organisée sur le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment une réunion-débat au cours de laquelle les participants ont été informés des activités menées en la matière par diverses institutions des Nations Unies et autres organisations internationales. Des exposés ont également été présentés sur les tendances du terrorisme et l'appropriation culturelle abusive pratiquée par les terroristes ; des victimes du terrorisme, dont deux jeunes filles rescapées d'un enlèvement perpétré par Boko Haram, ont raconté ce qui leur était arrivé. Le terrorisme ne connaît pas de frontières et ne se limite pas à une religion : on ne pourra en venir à bout que si nous agissons ensemble et restons solidaires.

#### **Un court-métrage illustrant le rôle et les activités de l'UIP en matière de lutte antiterroriste est projeté.**

**La Présidente** dit que, lorsqu'il a examiné les termes de référence du Groupe consultatif, le Comité exécutif a décidé de porter le nombre de ses membres à 21, qui seraient nommés par les groupes géopolitiques et non plus désignés. Si le Conseil directeur approuve les nouveaux termes de référence, ils prendront effet à la 140<sup>ème</sup> Assemblée. Le Comité exécutif a recommandé au Conseil directeur d'autoriser le Groupe à poursuivre ses travaux dans sa composition actuelle jusqu'à la prochaine Assemblée. Les groupes géopolitiques devront alors faire connaître les candidatures qu'ils proposent pour le Groupe consultatif à la 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

**M. D. Pacheco (Portugal)**, auquel s'associe **M. I. MacDonald (Australie)**, dit qu'il convient de la nécessité du Groupe consultatif de haut niveau, mais qu'il faudrait encore peaufiner les termes de référence. L'ordre du jour du Groupe devrait être rédigé par la Présidente du Groupe, en consultation avec le Secrétaire général de l'UIP, et non pas l'inverse comme il est prévu actuellement. Le Groupe consultatif devrait avoir le statut de sous-commission de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et non être un organe subsidiaire du Conseil directeur, afin d'élargir encore sa composition. Le Groupe des Douze Plus était prêt à présenter des candidatures, mais a été informé de ce que celles-ci ne seraient pas nécessaires avant la 140<sup>ème</sup> Assemblée. Les activités du Groupe devraient donc être suspendues jusqu'à ce que sa composition définitive soit arrêtée.

**La Présidente** dit que le Groupe des Douze Plus est le seul groupe géopolitique à s'être réuni depuis que le Comité exécutif a publié la version révisée du projet de termes de référence, qui comprend de nouvelles règles relatives à la composition du Groupe consultatif. Les autres groupes géopolitiques ne seront donc pas en mesure de présenter leurs candidats avant la prochaine Assemblée.

**Mme M. Kiener Nellen (Suisse)** félicite la Présidente du Groupe consultatif de haut niveau du brio avec lequel elle a conduit les travaux et propose de supprimer la mention à l'Article 21 f) des Statuts de l'UIP dans la version révisée du projet de termes de référence du Groupe.

**M. K. Kosachev (Fédération de Russie)**, auquel s'associent **M. A.A. Jama (Somalie)**, **M. A. Abdel Aal (Egypte)** et **M. M. Alghanim (Koweït)**, dit qu'interrompre les travaux du Groupe consultatif jusqu'à ce que sa composition définitive soit arrêtée reviendrait à le dissoudre et ferait perdre plus de six mois d'activités. Il vaudrait donc mieux que le Groupe consultatif poursuive ses travaux dans sa composition actuelle, sous la présidence de Mme Al Qubaisi. Les modifications proposées du projet de termes de référence améliorent le texte ; sous leur forme révisée, les termes de référence sont plus transparents et inclusifs.

**Mme A. Al Qubaisi (Emirats arabes unis)**, Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, dit que le Groupe a travaillé avec efficacité et assiduité, malgré les difficultés. L'extrémisme violent se développe et il faut s'y attaquer de toute urgence ; toute interruption dans les travaux du Groupe consultatif aurait une incidence négative sur sa productivité et son efficacité. La Présidente du Groupe consultatif engage le Conseil directeur à autoriser le Groupe à continuer ses travaux et demande qu'un plan de transition soit adopté pour permettre aux membres actuels du Groupe et à ses nouveaux membres de travailler ensemble sans qu'il y ait solution de continuité.

**Le Conseil directeur approuve le projet révisé des termes de référence du Groupe consultatif de haut niveau.**

**M. R. del Picchia (France)** dit qu'une majorité en faveur de la poursuite du travail du Groupe consultatif semble se dessiner clairement. Tous les groupes géopolitiques devraient avoir leur proposition de candidatures prêtes d'ici à la prochaine Assemblée de l'UIP.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 12 de l'ordre du jour

**140<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP**

**La Présidente** dit que le Parlement argentin n'est plus en mesure d'accueillir la 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Le Parlement du Qatar s'est offert de le faire à sa place. Lorsqu'il a examiné cette offre, le Comité exécutif a décidé que deux conditions devaient être remplies : la capacité financière d'accueillir l'Assemblée en dehors de Genève et des garanties en matière de visas afin que les membres de toutes les délégations puissent participer à l'événement. Le Comité exécutif a donc recommandé au Conseil directeur de donner son accord de principe, en attendant qu'une mission technique, qui devra s'assurer que les installations nécessaires sont en place et que les garanties susmentionnées ont été reçues des autorités qataries, rende un avis favorable.

**Il en est ainsi décidé.**

**M. N. Anzour (République arabe syrienne)** demande que les réserves de sa délégation à cette décision soient dûment consignées. Le Qatar finance le terrorisme, contribuant ainsi aux souffrances causées à des millions de civils. En tant que représentants du peuple syrien, les membres de son Parlement ne sauraient fermer les yeux sur les crimes commis par le Qatar contre la République arabe syrienne.

**M. A. Al Mahmoud (Qatar)**, remerciant le Conseil directeur de son soutien, dit espérer que la 140<sup>ème</sup> Assemblée qui se tiendra à Doha donnera l'occasion aux parlementaires du monde entier d'en apprendre davantage sur le peuple et la culture qataris. Aucun effort ne sera ménagé pour assurer le succès et le bon déroulement de l'Assemblée, et faire en sorte qu'il soit répondu aux besoins de chacun.

**M. N. Evans (Royaume-Uni)** remercie le Parlement du Qatar d'avoir offert au pied levé d'accueillir la 140<sup>ème</sup> Assemblée.

Point 13 de l'ordre du jour

**PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES**

(CL/203/13-P.1)

**a) Réunions statutaires**

**La Présidente** annonce que le Parlement serbe a offert d'accueillir la 141<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Belgrade en octobre 2019. Le Comité exécutif a recommandé au Conseil directeur de donner son accord de principe, en attendant qu'une mission technique, qui devra s'assurer que les installations nécessaires sont en place et que les garanties voulues en matière de visas ont été reçues des autorités serbes, rende un avis favorable.

**Il en est ainsi décidé.**

**M. M. Mijatovic (Serbie)** remercie le Conseil directeur d'avoir confié à son Parlement la responsabilité d'accueillir la 141<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

**Le Secrétaire général** précise que, même si les lieux où se tiendront la 140<sup>ème</sup> et la 141<sup>ème</sup> Assemblées ont changé, les dates resteront les mêmes. Si les deux missions techniques exploratoires rendent un avis favorable, aucune autre décision du Comité exécutif ne sera nécessaire.

**b) Réunions spécialisées et autres réunions**

**Le Secrétaire général**, appelant l'attention sur la liste des réunions spécialisées qui figure dans le document CL/203/13-P.1, dit que le Conseil directeur a déjà approuvé la plupart des réunions inscrites et que les fonds nécessaires ont été réservés à cet effet. Une réunion des Présidents de parlement prévue en marge du prochain Sommet du G20, qui devrait avoir lieu au Japon, n'est pas encore sur la liste, mais pourra le cas échéant y être ajoutée à l'issue des consultations d'avril 2019. En ce qui concerne la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, la date et le lieu doivent encore en être fixés ; la Géorgie a offert d'accueillir cette réunion en 2020.

**Le Conseil directeur approuve la liste des réunions spécialisées.**

Point 14 de l'ordre du jour

**Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2019**

(cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)

(CL/203/14-P.1)

**La Présidente** rappelle que, à ses deux sessions précédentes, le Conseil directeur a nommé M. V. Macedo (Portugal) au poste de vérificateur interne des comptes de 2018.

Le Conseil directeur a reçu la candidature de M. R. del Picchia (France) au poste de vérificateur interne des comptes de 2019. En l'absence de tout commentaire ou objection, elle considérera que le Conseil souhaite nommer M. del Picchia vérificateur interne des comptes de 2019.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 15 de l'ordre du jour

**AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS DE L'UIP**  
(CL/203/15-P.1)

**La Présidente** appelle l'attention sur l'ensemble des amendements proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP (CL/203/15-P.1), qui ont été préparés par le Vice-Président du Comité exécutif. Toutes les consultations sur les amendements proposés ont été menées dans les délais prescrits et tous les documents pertinents ont été distribués. Les sous-amendements proposés ont tous été retirés. En l'absence de tout commentaire ou objection, elle considérera que le Conseil souhaite adopter les amendements proposés.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 16 de l'ordre du jour

**ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF**

(cf. Article 21 k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)  
(CL/203/16-P.1 to P.3)

**La Présidente** annonce que le Conseil directeur est appelé à élire trois membres du Comité exécutif pour remplacer Mme F. Benbadis (Algérie), M. R. del Picchia (France) et M. S. Suzuki (Japon), dont les mandats ont pris fin. Des candidatures ont été reçues de M. G. Gali Ngothé (Tchad) pour le Groupe africain, M. G. Chen (China), pour le Groupe Asie-Pacifique et M. M. Grujic (Serbie), pour le Groupe des Douze Plus. En l'absence de tout commentaire ou objection, elle considérera que le Conseil directeur souhaite élire ces trois candidats au Comité exécutif.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 17 de l'ordre du jour

**DIVERS**

**La Présidente** annonce qu'un comité préparatoire sera constitué en vue de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement. Les membres du comité devront être désignés par les groupes géopolitiques. A ce jour, toutes les candidatures ont été reçues sauf deux : celle du Groupe Eurasie et celle du Groupe des Douze Plus. Les représentants du Comité exécutif, du Forum des jeunes parlementaires et du Forum des femmes parlementaires seront membres d'office du comité et participeront aux travaux préparatoires qui commenceront en février 2019. En l'absence de tout commentaire ou objection, elle considérera que le Conseil directeur souhaite qu'il soit procédé à la création du comité préparatoire.

**Il en est ainsi décidé.**

**Le Secrétaire général** rend hommage à Mme Dominique Gilliéron, qui va prendre sa retraite, après avoir longtemps travaillé au Secrétariat, et qui a apporté une précieuse contribution au travail de l'UIP tout au long de sa carrière.

**La Présidente** déclare close la 203<sup>ème</sup> session du Conseil directeur.

*La séance est levée à 17 h 10.*